



Commentaires sur NIP FFEM :
« *Projet d'aménagement du bassin versant de
Svay Chek par des Solutions fondées sur la
Nature* »

Version : CKH1258_FFEM_NIP_VF.docx

Fond français pour l'environnement mondial
(FFEM)
Conseil scientifique et technique (CST)

Janvier 2024



Ce document présente un avis sur la Note d'identification de projet (NIP) présentée par le Ministère Cambodgien des Ressources en Eau de la Météorologie (MREM) au Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) dans le cadre de son projet intitulé « Projet d'aménagement du bassin versant de Svay Chek par des Solutions fondées sur la Nature ». Le financement du FFEM est sollicité sur la sous-composante 3-4 (Programme de R&D, 1M€), et la composante 4 (loi sur l'eau et GIRE de l'échelle locale à l'échelle nationale, 2M€).

Conformément aux Termes de référence (TDR) fournis par le Secrétariat du FFEM, cet avis apporte une analyse critique sur la cohérence de la NIP avec les objectifs du FFEM, identifie ses principaux points forts et points faibles, et formule des suggestions pour l'amélioration du projet au stade de la Note d'engagement de projet (NEP). Pour cela, ce document analyse : (i) le diagnostic du contexte et des enjeux, (ii) le contenu du programme, et (iii) les arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du projet.

1. Avis et recommandations sur le diagnostic du contexte et des enjeux

→ Points forts

Le contexte général du bassin versant, en particulier les enjeux de quantité d'eau disponible en lien avec les changements climatiques, est bien décrit. Cela offre une base solide pour la compréhension des défis auxquels le bassin versant de Svay Chek est confronté, et auxquels le projet répond.

→ Points faibles

Cependant, des informations de contexte importantes sont manquantes, qui permettraient une meilleure compréhension des enjeux auxquels répondent toutes les composantes du projet.

Ainsi, au Cambodge, et sur le bassin versant de Svay Chek, les usages de l'eau sont principalement agricoles, avec une petite part pour l'élevage et pour la consommation humaine. Le rôle des femmes dans l'approvisionnement en eau pour les usages domestiques est notamment à prendre en compte (parfois plusieurs kilomètres parcourus par jour à pied). De la même façon, l'accès à l'eau pour les agricultrices, souvent plus vulnérables car ayant moins de moyens financiers et occupant moins de rôles décisionnels (par exemple au sein des AUEs), reste limité par rapport à l'accès à l'eau pour les agriculteurs, ce qui rend les femmes plus vulnérables aux effets des changements climatiques.

Par ailleurs, le sujet de la GIRE semble montant au Cambodge, avec des projets récents sur plusieurs bassins versants financés entre autres par la Banque Asiatique de Développement et la Banque Mondiale. Cependant, les dialogues transfrontaliers semblent être à leur balbutiements.

→ Questions et recommandations

L'analyse du contexte gagnerait ainsi à décrire précisément les usages actuels de l'eau sur l'ensemble du bassin versant, les besoins quantifiés par saison et les capacités de stockage actuelles ; l'état de la rivière Svay Chek en termes de fonctionnement écologique, de continuité, de qualité et de débit, ainsi que la répartition des ouvrages existants sur le cours d'eau ; les enjeux de genre liés aux ressources en eau ; le contexte institutionnel actuel de la GIRE et l'état des lieux sur le dialogue transfrontalier.

2. Avis et recommandations sur le contenu du programme

→ Points forts

Le projet dans son ensemble s'inscrit dans la thématique prioritaire « Gestion durable des territoires agricoles et forestiers » du FFEM. La structure du projet est bien définie, articulant clairement l'objectif général et les objectifs spécifiques, qui répondent aux enjeux locaux actuels.

Le projet contribuera sans nul doute à l'environnement mondial, via une amélioration de la continuité écologique amont-aval du bassin versant, une restauration générale de la biodiversité aquatique et terrestre au niveaux des écosystèmes du bassin, et possiblement une meilleure qualité de l'eau grâce aux SfN utilisées (Les SfN étant des actions qui protègent, gèrent de manière durable ou restaurent un écosystème afin de relever des défis sociétaux). La composante 3 contribuera à l'adaptation, et à l'atténuation des changements climatiques, au travers de bonnes pratiques agricoles. Enfin, et surtout, la composante 4 renforcera la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) à l'échelle du bassin versant, indispensable pour une restauration et préservation efficace des écosystèmes et des services écosystémiques, contribuant ainsi à la viabilité environnementale du projet.

La NIP identifie bien l'intégration des SfN comme approche innovante de l'aménagement du territoire, en cela qu'elle permet de prendre en compte les externalités environnementales. En revanche, la NIP ne mentionne pas l'aspect particulièrement innovant de la composante 4 pour laquelle est sollicité un financement du FFEM (2M€) : l'instauration

d'un cadre fort pour la GIRE à l'échelle du bassin versant. Ceci, au travers d'un comité de gestion de bassin versant qui fonctionnera en concertation multi-acteurs, mais aussi au travers d'une gestion concertée transfrontalière entre la Thaïlande et le Cambodge. En cas de succès, le projet pourra être adapté à d'autres bassins versants, transfrontaliers ou non, démontrant ainsi un potentiel d'effet de levier significatif.

Enfin, au travers de l'amélioration des accès à l'eau en quantités suffisantes, le projet contribuera au développement local, en permettant d'augmenter les rendements agricoles, et de diversifier les productions notamment en contre-saison, et ainsi impacter directement la stabilité et le niveau de revenus des ménages ruraux.

→ **Points faibles**

Bien que le projet réponde de façon satisfaisante aux critères d'éligibilité du FFEM, les modalités de mise en œuvre et les objectifs chiffrés du projet sont insuffisamment détaillés, ce qui ne permet pas une compréhension approfondie du projet ni une vision claire de ses impacts (voir recommandations ci-dessous d'éléments à intégrer à la NEP suite à l'étude de faisabilité).

Il semble toutefois, au vu des de la multiplicité des objectifs et des acteurs impliqués, et de l'échelle importante du bassin versant, qu'une durée de 5 ans soit insuffisante pour permettre la bonne exécution du projet. En effet, la composante institutionnelle (composante 4) nécessitera notamment un temps long de concertation multi-acteurs, et pourra contraindre à une temporisation de la réalisation des composantes 1 à 3.

De plus, les modalités de fonctionnement et de dialogue institutionnel et multi-acteur au sein du bassin versant (transfrontalier et au sein du comité de gestion du bassin) ne sont pas non plus détaillées dans la NIP. Ces aspects seront pourtant cruciaux pour assurer une GIRE efficace et un maintien des fonctions écologiques du bassin versant : qualité et quantité d'eau nécessaires aux activités humaines (agriculture, consommation humaine)

Enfin, un plan d'action genre est mentionné dans la NIP, mais aucun des objectifs spécifiques, et aucune des composantes décrites n'intègre les enjeux de genre. Ceci soulève des interrogations quant à la prise en compte réelle de ces enjeux, et aux impacts réels du projet vis-à-vis des inégalités de genre en phase d'exécution.

→ **Questions et recommandations**

Le détail des modalités de mise en œuvre, ainsi que les objectifs chiffrés, qui seront certainement fournis par l'étude de faisabilité en cours, devraient être présentés dans la NEP.

De la même façon, le cadre logique devrait être adapté aux objectifs spécifiques de chaque composante, en intégrant des indicateurs permettant de quantifier les impacts du projet sur l'environnement et le développement local, et en fixant des valeurs cibles lorsque pertinent.

Plus spécifiquement, la NEP devrait s'attacher à fournir des précisions sur les éléments suivants. **Les éléments en gras concernent spécifiquement les composantes pour lesquelles le financement FFEM est sollicité :**

- **Orientations envisagées pour la révision de la loi sur l'eau, objectifs concrets visés par la révision ;**
- **Modalités du dialogue intra bassin versant (transfrontalier et au sein du comité de gestion du bassin versant Cambodgien) : responsabilités, mécanismes de prise de décision, modalités de coordination ;**
- **Pérennité du cadre de GIRE sur le long terme (post-projet), cruciale pour la durabilité des effets du projet ;**
- **Contenu du programme de recherche proposé : feuille de route des techniques et systèmes agricoles à étudier outre AWD, nature précise des impacts évalués (stockage de carbone, réduction des émissions...), continuité avec les résultats des projets ASSET et COSTEA, pistes de recherches proposées ;**
- Données permettant d'évaluer la pérennité économique du projet ;
- Objectifs concrets liés au genre, et activités proposées pour les atteindre ;
- Nature des SfN envisagées ;
- Modalités de créations des Associations des Usagers de l'Eau (AUEs), et des organisations de producteurs (OP), implication des communautés locales dans ce processus, gouvernance de ces AUEs/OP, implication du MREM dans les AUEs/OP, modalités d'accompagnement des AUEs/OP et modalité de pérennisation de leur fonctionnement au-delà de la durée du projet ;
- Capacités de stockage actuelles, besoins en eau par saison et par tronçon de bassin versant, capacités finales visées après projet ;

- Justifications des objectifs en nombre d'ouvrages ou en surface par les besoins estimés, et justification des choix des zones/ouvrages ciblés (réservoirs à réhabiliter, périmètres irrigués et surface à réhabiliter, ouvrages à supprimer) ;
- Modalités de restauration de la morphologie de la rivière Svay Chek : quels choix de reforestation, quelles actions complémentaires mises en œuvre ;
- Justification des choix des zones humides à créer ou restaurer : modalités de définition de leurs localisations et de leurs rôles écologiques (tampon, filtration, réservoir de biodiversité...) ;
- Prise en compte des impacts des petits ouvrages de lutte contre les inondations sur le déplacement de l'aléa et sur les fonctionnements écologiques des cours d'eau ;
- Nombre de communes accompagnées, modalités de sélection et d'accompagnement de ces communes ;
- Nature des pratiques agricoles promues, acceptabilité locale des changements de pratiques envisagées, pistes de diversification agricole proposées notamment en saison sèche et leurs justification économique et écologique, modalités et parties prenantes des modèles d'agriculture contractuelle envisagés (produits, volumes notamment).

3. Avis et recommandations sur le montage institutionnel pour la mise en œuvre du programme

➔ Points forts

Le projet prévoit la mise en place d'un comité de gestion à l'échelle du bassin versant, rassemblant des représentants institutionnels et non institutionnels représentant les différents usagers de l'eau. Cette initiative est cruciale et devrait être mise en œuvre prioritairement, pour assurer l'efficacité et la coordination des autres activités du projet (pratiques agricoles, capacités de stockage, gestion des inondations, restauration des fonctionnalités écologiques). En particulier, l'établissement du plan d'action pour la gestion des ressources en eau intégrera l'ensemble des activités et des fonctions écologiques du bassin, en les priorisant selon les zones géographiques, les besoins et les nécessités écologiques (qualité, quantité, biodiversité, continuité...).

De la même façon, la mise en place du dialogue transfrontalier intra bassin versant entre la Thaïlande et le Cambodge est tout aussi cruciale pour le bon fonctionnement de la partie Cambodgienne du bassin, qui se situe en aval de la partie Thaïlandaise, et est donc sujette aux conséquences des choix de gestion du bassin Thaïlandais.

Enfin, le bénéficiaire du projet étant le Gouvernement du Cambodge, via l'implication directe des ministères en charge de l'eau (MREM) et de l'agriculture (MFAP), le cadre institutionnel est tout à fait pertinent. La relation de longue date entre le bailleur principal (AFD) et ces ministères assure de plus une certaine qualité de mise en œuvre du projet, qui fait suite notamment au projet WAT4CAM.

➔ Points faibles

Nous attirons cependant l'attention sur la complexité du montage institutionnel du projet, impliquant deux ministères, plusieurs sous-bassins versants, plusieurs communes, et quatre Unités de Gestion de Projet (UGP) : deux aux niveaux ministériels, et deux au niveau provincial. Le dialogue interministériel sera indispensable pour le déroulement efficace du projet, et les modalités de ce dialogue et de l'articulation entre les quatre UGP ne sont pas décrites. En l'état, il semble que ce dialogue soit limité à une réunion du comité de pilotage par an, ce qui sera largement insuffisant compte tenu des nombreuses interactions entre les composantes et entre les acteurs à prévoir.

➔ Questions et recommandations

Il apparaît donc essentiel de clarifier les modalités du dialogue entre les ministères impliqués (MREM et MFAP), les différentes échelles (nationale et provinciale), et les Unités de Gestion de Projet (UGP).

La mise en place d'une UGP unique, dont les équipes seraient détachées de chacun des deux ministères impliqués, et dont une partie serait basée au niveau provincial, semblerait bien plus efficace pour coordonner l'ensemble des activités du projet au quotidien, échanger les informations, et assurer un dialogue inter-ministériel efficace, pour une mise en œuvre cohérente du projet.

Enfin, comme évoqué au paragraphe 2, les modalités de dialogue intra-bassin, transfrontalier et au sein du comité de gestion du bassin Cambodgien, devraient être détaillées dans la NEP: membres des instances et responsabilités de chacun, mécanismes de prise de décision, modalités de coordination, etc.



Octobre 2018

SAS SalvaTerra

6 rue de Panama

75018 Paris | France

Tél : +33 (0)6 66 49 95 31

Email : info@salvaterra.fr

Web : www.salvaterra.fr

Vidéo : www.salvaterra.fr/fr/video

